

N° D'ORDRE : 2023-069

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice :* 29*Présents :* 20*Pouvoirs :* 08*Excusé :* 01*Absent :* 00*Qui ont pris part**à la délibération :* 28*Date de convocation :* 17 mai 2023SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme SAUQUET Adeline - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h55)

Pouvoir : M. MARIN Michel donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. CHAMBELLAND Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Excusé : M. SAUVAT Sébastien.

Absent :

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

12. SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 PORTANT CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR 22 POSTES DE PRIX A « L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURES DE LIBRAIRIE, DE PAPETERIE, SCOLAIRES ET MOBILIERS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES DES COLLECTIVITES LOCALES »

PJ : Avenant n°2 SA Nouvelle Librairie Charlemagne.

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2021, il a été autorisé à signer l'ACCORD-CADRE « Fournitures de bureau, de librairie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires des collectivités locales » dont le lot 2 – F02 : Fournitures de bureau et petits matériels informatiques a été attribué à la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE.

L'accord-cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'acter la rectification de 22 postes de prix du BPU contractuel, du fait d'une erreur matérielle, n'engendrant pas une modification substantielle de l'accord cadre.

Dans la colonne BPU contractuel « Prix Unitaire HT remisé de votre conditionnement 2023 », il a été indiqué par erreur le prix pour un article seul, au lieu du prix pour son conditionnement ou l'inverse, suivant la famille de produits.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant n°2.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 31 mai 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT